

# Le nombre de places dans les écoles n'est pas encore assuré

■ Des associations menacent d'attaquer les Régions en justice en cas de pénurie.

Si l'on se projette à l'horizon 2025 ou 2030, le dossier de la pénurie de places dans les écoles ressemble à une bombe à retardement. Même sans se montrer alarmiste, l'ensemble des acteurs le reconnaît, la planification en cours doit sans hésiter être maintenue, et les dossiers de création d'écoles secondaires à Bruxelles plus que jamais soutenus.

## La Communauté légalement responsable

Alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçait ce mercredi la création de 102 nouvelles places dans le secondaire, les chiffres restent éloquentes. Entre 2009 et 2014, la population a crû de 8 % dans l'enseignement primaire en Région de Bruxelles-Capitale. Dans le même temps, l'Agence de développement territorial de Bruxelles (l'ADT) estimait qu'il faudrait créer plus de 15 600 places dans le secondaire, et toujours à Bruxelles.

Y arrivera-t-on ? Facilitatrice pour la création des écoles dans la capitale, Julie Lumen, qui voit passer l'ensemble des dossiers, se montre optimiste en ce qui concerne le fondamental. Plus soucieuse, par contre, en ce qui concerne le secondaire.

D'autres, cependant, le sont encore plus. Ce mercredi, une plateforme bi-

lingue de différentes associations (Infor Jeunes Laeken, et des maisons de jeunes néerlandophones) menaçait de faire appel à la justice si un nombre suffisant de places de qualité n'était pas d'urgence planifié. *"Notre expérience de terrain dans les communes du nord de Bruxelles ne nous permet pas d'être optimistes. D'autant que nous visons des places de qualité pour que ce boom démographique ne permette pas aux inégalités de croître encore plus"*, expliquait Chantal Massaer, directrice d'Infor Jeunes Laeken.

Si des carences sont déjà visibles dans certains cas spécifiques (il manque ainsi des classes pour les primo-arrivants), il convient cependant de signaler que les inquiétudes se reportent vers l'année 2025, et touchent principalement l'enseignement secondaire à Bruxelles et à Liège. Par ailleurs, si seul le réseau de la Communauté est légalement responsable en cas de manque de places, tous les réseaux se mobilisent pour répondre à ce défi.

## Un défi compliqué pour les réseaux libres

Outre les conditions inhérentes aux différents acteurs (trouver un terrain disponible par exemple), il n'est cependant pas aussi facile pour tous les réseaux de construire une nouvelle école.

Pour des raisons historiques et léga-

les, en effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles prend en charge la totalité du capital nécessaire pour construire ses propres écoles. Elle prend en charge 60 % de ce capital pour les écoles appartenant aux réseaux des communes et des provinces. Elle n'investit par contre aucun capital pour la construction d'écoles appartenant aux réseaux libres. Seul l'emprunt leur est garanti ainsi qu'une subvention si le taux d'emprunt est supérieur à 1,25 % (ce qui n'est actuellement plus jamais

le cas). De plus, par élève et par an, l'investissement de la Fédération est quatre fois moindre dans les écoles libres que dans le réseau officiel.

En résumé, en dehors des plans d'urgence qui permettent l'octroi de ressources complémentaires, il est donc très compliqué pour les réseaux libres de se lancer dans la création de nouvelles écoles, précise-t-on au Segec (le Secrétariat général pour l'enseignement catholique), et à la Felsi (la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants).

Quoi qu'il en soit, s'il faut en moyenne 6 ou 7 ans pour concrétiser la mise sur pied d'une école, d'autres pistes d'urgence peuvent être envisagées. C'est notamment la création d'établissements qui ne prennent en charge que le premier degré du secondaire qui est souvent évoquée.

**BdO**

*"L'expérience de terrain ne nous permet pas d'être optimistes."*

**CHANTAL MASSAER**  
Directrice d'Infor Jeunes  
Laeken.

## Épinglé

### Baisse de la TVA sur les bâtiments scolaires

Pour différents acteurs de l'enseignement, ce fut la bonne nouvelle de la semaine. Comme il l'avait promis, le gouvernement fédéral a concrétisé la baisse du

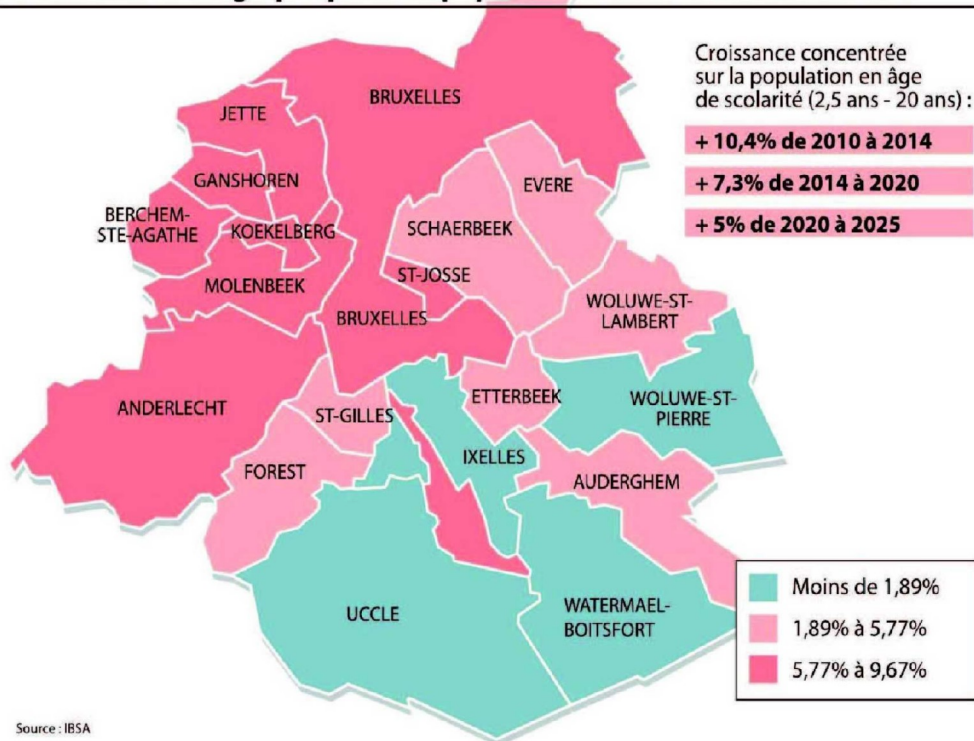
taux de TVA applicable aux bâtiments scolaires dès le premier janvier 2016. Ce taux passera de 21 à 6 %.

Si cette modification est positive pour les réseaux libres, elle bénéficiera grandement à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La chef de groupe MR au Parlement de cette Fédération, Françoise

Bertieaux, évoquait ce mercredi un bénéfice de 22 millions d'euros.

*"C'est une bonne nouvelle, le fédéral a clairement pris ses responsabilités"*, confie un acteur, *"mais cela ne peut être considéré comme une piste suffisante pour financer la création de places en nombre suffisant"*.

**Croissance démographique de la population totale entre 2015 et 2020**



**Estimation des besoins en création de places**

